

# Accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie liée au vieillissement dans les structures d'inclusion sociale

6 et 7 octobre 2020

4 et 5 novembre 2020

## A qui s'adresse cette formation ?

**Public cibles** : professionnel.le.s sociaux et chef.fe.s de service des structures du secteur AHI ou médico-sociales résidentielles (LHSS, LAM et ACT).

**Pré-requis** : 1 an d'exercice dans le secteur AHI ou en structures médico-sociales résidentielles (LHSS, LAM et ACT).

**La présence aux 4 journées de formation est obligatoire.**

## Contexte

L'augmentation constante du nombre de personnes en situation de perte d'autonomie accompagnées dans les structures du secteur AHI a amené la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France à investir la thématique vieillissement et précarité.

Sollicitée par ses adhérents sur ce sujet, la Fédération a lancé en 2019, avec le soutien de la Fondation Sanofi Espoir, un projet de formation et d'outillage des professionnels des établissements du secteur AHI pour favoriser un accompagnement médical et social adapté et coordonné des publics en situation de perte d'autonomie liée au vieillissement.

La formation « Accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie liée au vieillissement dans les structures d'inclusion sociale » s'inscrit dans le cadre de ce projet.

## Objectif de la formation

- Comprendre les évolutions physiques et psychiques liées au vieillissement normal ou pathologique et à la perte d'autonomie et mieux en repérer les signes dans l'exercice de la pratique sociale ;
- Mieux appréhender les questions relatives au placement sous tutelle, curatelle et la notion de choix de la personne dans l'accompagnement social des personnes vieillissantes en situation de perte d'autonomie ;
- Identifier les partenaires et structures relais du territoire pour l'accompagnement des personnes vieillissantes en situation de précarité ;
- Connaître les droits sociaux spécifiques aux personnes âgées en situation de perte d'autonomie et se familiariser avec les démarches à réaliser ;
- Comprendre les spécificités des dispositifs médico-sociaux d'accueil des personnes âgées en situation de perte d'autonomie ;
- Favoriser la rencontre des acteurs du champ de la personne âgée et de l'autonomie pour permettre le développement des partenariats ;
- Favoriser la transmission des acquis au sein des structures.

## Programme

### Comprendre le processus de vieillissement et ses conséquences pour mieux le repérer et adapter son positionnement professionnel

Comprendre le processus de vieillissement et mieux repérer les signes de la perte d'autonomie

Protection juridique des personnes : droits des personnes en situation de perte d'autonomie et positionnement éthique et juridique des accompagnants sociaux intervenant auprès de personnes protégées.

### Mobiliser les aides, les dispositifs spécialisés et les acteurs du territoire pour mieux accompagner les personnes vieillissantes en situation de perte d'autonomie

Les aides financières mobilisables liées à l'âge

Les aides et dispositifs mobilisables liés à la perte d'autonomie

Les dispositifs médico-sociaux d'intervention à domicile et de soins

Les dispositifs d'hébergement médico-sociaux

Les structures et partenaires d'appui à la coordination des parcours

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques juridiques ;

Enseignement participatif et interactif ;

Questionnaire d'attentes en amont du module pour adapter le contenu de la formation aux stagiaires ;

Partages d'expériences ;

Apports pratiques avec des mises en situation et travaux pratiques à partir d'étude de cas ;

Supports pédagogiques variés ;

Des perspectives opérationnelles sur le terrain ;

Une grille d'évaluation et de bilan de la formation.

## Evaluation

Évaluation à chaud de la formation par les stagiaires et intervenants

Envoi d'un bilan d'évaluation (synthèse des évaluations stagiaires et intervenant)

Évaluation des connaissances et des acquis

Calendrier :

6 et 7 octobre et 4 et 5 novembre

Lieu de formation :

Paris

Intervenant(e)(s) :

Chargée de mission FAS IDF, juriste, professionnel.le.s du secteur personnes âgées

Coût d'inscription:

300 euros par participant - La participation aux 4 journées est obligatoire.

**Pré - inscription en ligne sur : <https://forms.gle/TyEum4xGMMPBCA866>**

### **Contact Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF**

**Clotilde HOPPE**

Chargée de mission Santé - Migrants

30 Boulevard de Chanzy 93100 Montreuil

01 43 15 80 10

clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

